

SE REPORTER AU PLAN DE PROTECTION ET
 DE MISE EN VALEUR DU CENTRE ANCIEN

 Périmètre de l'AVAP		
SECTEUR URBANISÉ	LE CANAL ET LA MARNE	ÉLÉMENT PAYSAGER À PRÉSERVER
 Centre ancien	 Cours d'eau, canal	 Chemin à conforter ou à créer
 Extension urbaine à caractère pavillonnaire	 Espace le long du canal à aménager	 Chemin qualité paysagère à conserver
 Jardin remarquable à conserver	 Ouvrage à préserver	 Chemin de qualité paysagère à conforter
SECTEUR OUVERT À L'URBANISATION	 Berge urbaine	 Alignement d'arbres existant à conserver
 les Méridres	1 : à conserver 2 : à aménager	 Alignement d'arbres à créer
SECTEURS NON URBANISABLES	 Berge naturelle	 Vue remarquable
 Espace ouvert de qualité	1 : à conserver 2 : à aménager 3 : à protéger (érosées)	 Zone de transition à améliorer
 Espace d'agriculture de proximité à préserver		 Zone de transition à conserver
 Espace d'intérêt écologique à préserver		
 Espace délaissé où mettre en valeur la biodiversité		
 Populiculture à éviter		
 Parcelle de vignes		


500 m